



# UNION FEDERALE CONTRE LES NUISANCES DE L'AEROPORT DE STRASBOURG - ENTZHEIM

BP 60131 67960 Entzheim - [contact@ufnase.fr](mailto:contact@ufnase.fr)

[www.ufnase.fr](http://www.ufnase.fr)

**Bulletin aux adhérents**  
**Septembre 2024**

*Association agréée dans les domaines de la protection de la nature de l'environnement et du cadre de vie*

## L'EDITORIAL

**Francis ROHMER**  
Président de l'UFNASE

### Remplacement du protocole d'accord sur les vols de nuit par un arrêté ministériel plus restrictif

*En 2024, les vols de nuit commerciaux continuent d'augmenter et atteignent un nombre encore jamais égalé.*

*Devant cette situation, nous envisageons de demander que le protocole d'accord sur les vols de nuit, conclu en 2019, soit remplacé par un arrêté ministériel fixant des règles d'exploitation nocturne de l'aéroport plus contraignantes.*

*Si un tel arrêté ne supprimerait pas totalement les dérogations justifiées pour certains vols nocturnes, il permettrait néanmoins l'application de sanctions financières aux compagnies qui ne respecteraient pas les règles.*

*En 2019, au moment de la signature du second protocole d'accord sur les vols de nuit, l'ACNUSA (Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroportuaires) qui avait accompagné la démarche, avait pris l'engagement, après une période probatoire d'application du protocole, d'enclencher la procédure pour l'élaboration un arrêté ministériel portant restrictions d'exploitation.*

*Force est de constater que le protocole de 2019 n'est pas satisfaisant pour les riverains puisque année après année, les nuisances liées aux vols de nuit sont en augmentation. Si la direction de l'aéroport affirme le respecter à la lettre, elle n'en respecte toutefois pas l'esprit, qui est de préserver les riverains des nuisances sonores nocturnes.*

*L'UFNASE estime que le moment est venu de mettre en place un tel arrêté comme c'est déjà le cas sur plusieurs autres aéroports français dont notamment Bâle-Mulhouse et Nantes.*

*L'UFNASE assure quasiment seule le suivi des vols nocturnes, en s'appuyant sur le protocole actuel. L'association n'est pas assez entendue par les exploitants de la plateforme, plutôt attentifs aux exigences commerciales, quand elle exige la diminution des vols programmés tardivement. De surcroît, l'UFNASE n'est pas éternelle et ne pourra pas indéfiniment assurer le rôle de gendarme.*

*Nous avons d'ores et déjà engagé les discussions avec les maires pour connaître leur position. Inscrire dans la loi les conditions d'exploitation nocturne de l'aéroport de Strasbourg -Entzheim garantirait le respect des règles dans l'avenir. Une démarche conjointe avec les maires aurait plus de chance de succès et traduirait la volonté d'avancer ensemble.*

*La démarche sera longue puisque c'est la Direction Générale de l'Aviation Civile qui instruira la demande et la soumettra au Ministère des Transports et de l'Environnement. Elle nécessitera également l'approbation par les instances européennes.*

*Quel que soit le positionnement des élus, l'UFNASE est déterminée et mettra tout en œuvre pour obtenir cet arrêté ministériel portant restrictions d'exploitation. Nous aurons bien entendu besoin de votre soutien pour faire aboutir cet arrêté, dont la direction de l'aéroport, bien entendu, ne veut pas.*



## UNE NOUVELLE PLATEFORME SYMBIOSE

Lorsque vous êtes réveillé la nuit par le bruit d'un avion, pensez à noter l'heure. Si vous vous réveillez sans motif apparent, pensez à noter l'heure aussi, car ce pourrait bien être le bruit d'un avion qui vous a tiré du sommeil et vous pouvez le vérifier.

Depuis juillet 2024, vous pouvez consulter en temps réel (avec un décalage de 30 minutes), et durant un mois, les arrivées et les départs des avions.

Vous pouvez ainsi vérifier s'il s'agit d'un avion, et lequel, qui a perturbé votre sommeil, en visionnant les vols qui ont eu lieu dans la période concernée sur la plateforme mise en ligne par l'aéroport de Strasbourg-Entzheim à l'adresse suivante :

<https://fst.aerovision.cloud/appmap>

L'utilisation de ce nouvel outil est assez aisée. Vous pourrez retracer un vol, avec sa trajectoire et ses niveaux de bruit enregistrés sur les trois stations de mesure. Si l'origine de la gêne est bien due à un avion, n'hésitez pas à envoyer une plainte au service environnement de l'aéroport, en mentionnant la date et l'heure, avec copie à l'UFNASE, aux adresses suivantes :

[environnement@strasbourg.aeroport.eu](mailto:environnement@strasbourg.aeroport.eu)

[contact@ufnase.fr](mailto:contact@ufnase.fr)

Un guide d'utilisation et le lien vers le site Aérovision sont à votre disposition sur le site internet de l'aéroport :

<https://www.strasbourg.aeroport.fr/wp-content/uploads/2024/06/Consultation-en-ligne-Plate-forme-riverain.pdf>

([strasbourg.aeroport.eu](https://www.strasbourg.aeroport.eu) / L'AÉROPORT / Démarche RSE / Développement durable / Bruit d'origine aéronautique )

Nous sommes satisfaits de cette avancée dont la mise en place avait bien tardée. Il est regrettable toutefois que ces données, disponibles 30 jours seulement, ne puissent être corrélées avec celles des bulletins mensuels SYMBIOSE dont les publications ont régulièrement plusieurs mois de retard.



← → ↻ [fst.aerovision.cloud/appmap](https://fst.aerovision.cloud/appmap)

**MENU AEROVISION** 23°C 2,6 m/s mar. 27/08/2024 11:46:35 (DIRECT - 30 min)

**Sélection de données** ?

📅 27/08/2024

🕒 11:45 → 12:15

⚡ Revenir en direct Valider ma sélection ✓

🏠 Mon habitation

🎤 Stations de monitoring de bruit

🛏 Couches

📖 Fonds de carte

## COMMISSION DE SUIVI DE L'ACCORD SUR LES VOLS DE NUIT

La commission de suivi de l'accord sur les vols de nuit s'est réunie le 11 juin 2024 en Mairie de Lingolsheim.

Le constat a été fait que les vols de nuit continuent à augmenter pour atteindre un nombre record en 2024, malgré un protocole qui interdit la programmation des décollages entre 23h30 et 6h et celle des atterrissages entre 0h et 6h.

Malheureusement, il arrive trop fréquemment que des avions soient en retard. C'est notamment le cas pour les deux avions de la compagnie VOLOTEA basés à l'aéroport de Strasbourg-Entzheim.

Les derniers retours de ces avions sont très souvent programmés trop tardivement, jusqu'à 23h55, juste avant la limite de minuit. Lorsque

ces avions ont pris du retard en cours de journée, ce qui est le cas pour plus de 50% d'entre eux, ils arrivent systématiquement après minuit, voire après 01 heure de la nuit, troublant le sommeil et causant le réveil de nombreux habitants survolés.

En 2023, il y a eu 228 vols entre 0h et 6h dont 125 arrivées en retard, 20 dérogations pour des vols dits « sportifs » et 65 évacuations sanitaires.

Parmi ces vols commerciaux en retard, 43 vols, programmés majoritairement à 23h55, sont arrivés après 0h30. Dix fois plus qu'il y a dix ans. Principales destinations incriminées : Nice, Bastia, Faro, Marrakech. Statistiquement 60% des vols programmés après 23h45 accusent un retard de plus de 30 mi-

minutes. Nous avons rappelé notre demande, formulée depuis plusieurs années, de programmer plus tôt le soir les derniers vols retour de VOLOTEA, principale compagnie concernée. Malheureusement, la situation ne change pas, la direction de l'aéroport affirmant que le protocole de 2019 sur les vols de nuit est respecté à la lettre.

Nous avons aussi demandé une limitation plus stricte pour les vols dits « sportifs ». En effet nous avons constaté qu'il y avait souvent 2 vols dans la même nuit, l'un pour les joueurs et un deuxième pour les dirigeants. Il semble que le staff des actionnaires de Blue-Co accompagne les joueurs du Racing.